



PREAVIS MUNICIPAL 9-2020

Au Conseil communal de Forel (Lavaux)

**Préavis municipal concernant la construction d'une caserne
pour les pompiers du SDIS Cœur de Lavaux
à la Route de Vevey 11bis avec demande de crédit**



Adopté en séance de Municipalité du 26 octobre 2020

Municipal responsable : M. Olivier Kaeser, Municipal, tél. 079 856 19 77

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

Lors de la séance du 20 juin 2019, vous avez accepté un crédit d'étude permettant à la Municipalité de mandater un bureau afin de réaliser un avant-projet pour la construction d'une caserne de pompiers (préavis 4-2019). Le mandat comprenait les prestations des mandataires architectes, ingénieurs et spécialistes nécessaires pour l'établissement d'un avant-projet, d'un projet de l'ouvrage, d'un dossier d'autorisation de construire pour la future caserne des pompiers type C et ses compléments ainsi que d'une partie de préparation et contrôle des soumissions pour travaux en lots séparés.

Avec l'aide d'un BAMO (bureau d'aide au maître d'ouvrage), une procédure sur invitation a été initiée auprès de 5 architectes. 4 bureaux ont répondu dans les délais et après analyses des offres reçues, c'est le bureau Sylvain Carera Architectes EPFL-SIA à Lausanne qui a été retenu.

Les mandats d'ingénieurs et spécialistes ont été attribués de gré à gré avec l'expertise du BAMO. Dès que l'architecte a été désigné, c'est ce dernier qui a conduit la suite du dossier.

Un comité de pilotage a également été constitué dès octobre 2019 avec des représentants de la Municipalité, des membres de l'Etat-Major du SDIS Cœur de Lavaux et notre architecte. Ce COPIL s'est réuni à plus de 10 reprises afin de suivre et valider les différentes étapes du projet en collaboration avec l'architecte.

C'est sur la base de ce projet que nous avons l'honneur de solliciter un crédit de construction de CHF 4'645'000.00 (soumissions rentrées).

2. Projet

Par rapport au préavis 4-2019, la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales et l'adjonction d'un local indépendant pour notre fanfare ont été abandonnées. En effet, assez vite il est apparu qu'un local ne pouvait se situer qu'à l'étage. Cet emplacement n'était pas adéquat pour une société de musique. Une nouvelle solution sera étudiée pour notre corps de musique.

La nécessité d'un bassin de rétention a également été réévaluée par notre architecte et les instances cantonales. Finalement, il s'avère que cette réalisation n'est pas judicieuse à cet endroit.

Le projet choisi répond aux exigences de l'ECA pour la construction d'une caserne de type C. Il correspond également aux attentes de notre corps de pompiers dont la délégation participant régulièrement aux séances du comité de pilotage du projet a apporté ses remarques et conseils pour une réalisation optimale.

Le chauffage de la caserne s'effectuera au moyen d'une conduite à distance depuis la chaufferie de notre bâtiment des services dont la transformation vous sera proposée dans un prochain préavis.

3. Concept architectural

Le projet s'implante au sud du terrain de football sur les parcelles N° 913 et N° 914. Son implantation définit une zone d'accès et de parking à l'est et permet une sortie prioritaire pour les véhicules d'urgence à l'ouest. Le bâtiment s'organise en deux secteurs. Une partie administrative construite en maçonnerie d'un côté et de l'autre la halle véhicules constituée elle d'une structure bois. Les quatre façades sont habillées de tôles trapézoïdales perforées de la même teinte que la toiture. De grands avant-toits protègent les sorties des différents véhicules.

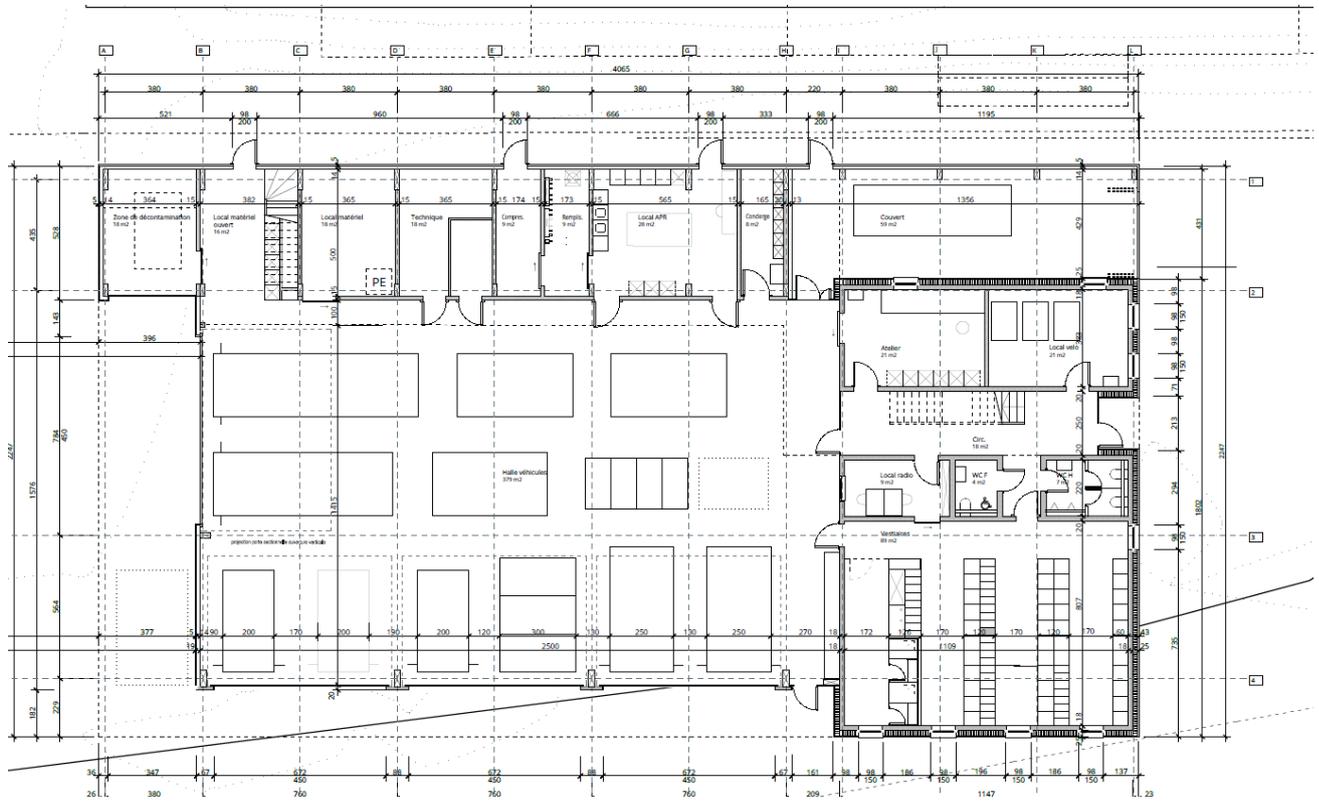
Le rez comprend une halle et une zone de décontamination de 366 m², des locaux pour le matériel (164 m²) et une caserne avec les vestiaires, le local radio, les WC et l'atelier d'une surface de 206 m².

A l'étage de la caserne se trouvent (sur 209 m²) le local de théorie, le bureau de l'administration, le bureau du Commandant, la salle de réunion et une cuisine, ainsi qu'une mezzanine (174 m²).

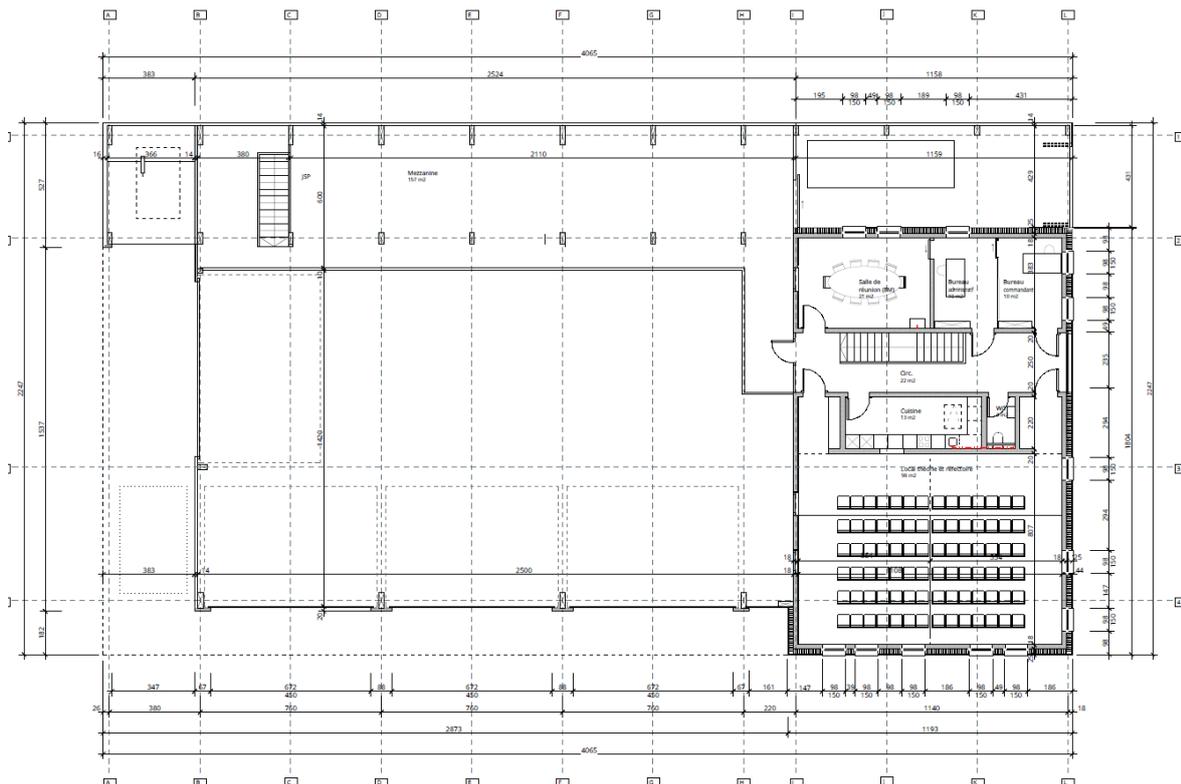
33 places de parc sont également prévues.

Le bâtiment respecte les valeurs Minergie mais sans labellisation. Au niveau technique, le chauffage sera assuré à distance par une chaudière à bois. Des panneaux solaires photovoltaïques prendront place sur le pan sud de la toiture.

Rez du bâtiment



1^{er} étage du bâtiment



7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE FOREL (LAVAUUX)

Vu le préavis municipal N° 9-2020,
Entendu le rapport de la Commission chargée de son étude,
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'autoriser la Municipalité à construire une caserne pour les pompiers du SDIS Cœur de Lavaux à la route de Vevey 11bis ;
2. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux d'un montant de CHF 4'645'000.00 selon le point 5 ci-dessus.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



S. Audino



La Secrétaire :



M. Pidoux

Annexes : plans et vues